

# Sécurité Incendie : Manipuler des extincteurs

## Objectifs :

- Reconnaître les différents types d'extincteurs
- Utiliser l'extincteur approprié au risque
- Eteindre un feu naissant
- Connaître les moyens de secours liés à l'évacuation
- Déclencher l'évacuation des locaux
- Connaître le rôle de chacun
- Evacuer l'établissement dans les meilleures conditions

## Méthodes pédagogiques :

Apport de connaissance sous forme audiovisuel et informatique.

- Apprentissage, mise en situation, reconnaissance du site.
- Matériel incendie ; générateur de fumée.
  - Bacs à feu propre avec différents modules. Un extincteur par apprenant.
- Utilisation des extincteurs sur feux réels : friteuse, poubelle, ordinateur, armoire électrique.

Équipement à prévoir :

- Tenue de travail sans textiles synthétiques, équipements de protection individuelle (Chaussures de sécurité, gants), cheveux attachés

## Public visé :

Salariés pouvant être confrontés à la lutte contre l'incendie au moyen des extincteurs.

## Prérequis :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

## Votre formateur :

Animateur de Prévention

**Durée : ½ journée**

**Constitution du groupe : 5 à 8 participants**

**Tarif Intra : Nous consulter**

**Tarif Inter : 100€ par personne**

**Dates, lieu : Nous consulter**

## Contenu :

- La prise en compte de l'évènement
- Les notions : classes de feu et triangle du feu
- Les différents extincteurs
- Généralités sur l'évacuation
- Les différents moyens de secours
- La conduite à tenir lors d'une évacuation

## LA LEGISLATION Code du travail

### Article L4141-1

L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.

### Art R4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.